

AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte de mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation domaniale sur le domaine public en vue d'une exploitation économique.

Objet :

La Ville de Narbonne souhaite doter les bâtiments de la Ville de distributeurs de boissons chaudes, fraîches et de snacking.

Contexte :

La consultation porte sur la mise à disposition de 6 sites d'implantation :

- Service Espace et Nature, Avenue du Quatorze à Narbonne,
- Propreté Urbaine, Quai Dillon à Narbonne,
- Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel de Ville à Narbonne,
- Hôtel de Police Municipale, 19 Chemin du Pont de l'Avenir à Narbonne,
- Centre Technique Municipal, Rue de la Paix à Narbonne,
- Services animation/finances, rue B. Crémieu à Narbonne.

Chaque candidat pourra se présenter pour 1, plusieurs ou tous les sites. Il sera possible, pour la Ville de Narbonne, de retenir des exploitants différents selon les sites. Cependant, chaque site ne sera exploité que par un seul et même exploitant.

Cadre Juridique :

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « *procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

Description de l'emplacement :

L'appel à candidature est ouvert aux distributeurs de boissons chaudes, froides et de snacking pouvant justifier de documents réglementaires permettant l'exercice de cette activité.

Les dossiers de candidature devront être les plus étayés possibles (photos et fiches

techniques à l'appui) afin de permettre une bonne évaluation de la variété de produits proposés et de leur qualité (label, bio équitable...).

Tout dossier de candidature incomplet ou ne permettant pas d'analyser l'offre du candidat sera écarté.

L'emplacement mis à disposition est vide de tout matériel d'exploitation. L'accès aux réseaux fait partie de la mise à disposition.

La redevance est fixée dans la convention d'occupation communicable sur demande à l'adresse : juridique@mairie-narbonne.fr

Dossier de candidature :

Merci de télécharger la convention d'occupation ci-jointe, compléter les parties surlignées en jaune et l'annexe et retourner le tout à l'adresse indiquée ci-dessous. Vous avez la possibilité de compléter la convention d'occupation par des fiches produits, des fiches techniques de machines proposées...

Dépôt de la candidature :

Date de retrait des dossiers : 5 octobre au 30 octobre 2022

Date de dépôt des dossiers : 1^{er} novembre au 10 novembre 2022

Date d'attribution : 1^{er} janvier 2023

La candidature est à déposer en papier ou par voie dématérialisée à :

**Mairie de Narbonne / Direction des Affaires Juridiques
Place de l'Hôtel de Ville CS 80823
11785 NARBONNE CEDEX**

juridique@mairie-narbonne.fr

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- Redevances annuelle fixe et variable proposées dans la convention d'occupation = 40%
- Tarifs des boissons proposés dans l'annexe à la convention d'occupation = 30%
- Variété et qualité des produits proposés = 30%

A la clôture, le candidat retenu sera invité à signer l'arrêté portant l'autorisation d'occupation du domaine public. Pour les non retenus, un courrier leur sera adressé, aucune réponse ne sera communiquée par téléphone.